Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_244-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.244*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - **Date d'affichage** : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_244-DE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNIVERSAIRE À L'UNION SPORTIVE LIFFRÉENNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Commues, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU la délibération n°2022.274 du Conseil municipal du 29 septembre 2022 fixant les conditions d'attribution de subventions anniversaire aux associations soutenues par la ville de Liffré ;

VU la demande formulée par la section Gym Tramp de l'U.S.L reçue dans le cadre de la campagne des subventions municipales 2025 et la réception des justificatifs des dépenses engagées dans le cadre des festivités reçus le 27 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » réunie le 28 avril et 8 décembre 2025 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 1er décembre 2025 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Monsieur Laurent BERTIN 4ème adjoint en charge de la Jeunesse, éducation et activités périscolaires, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative menée par la municipalité, une subvention spécifique pour les anniversaires des associations ou des sections d'associations (10, 20, 30, 40, 50 ans…) peut être sollicitée par les associations qui fêtent leur anniversaire dans l'année en cours, et qui présentent un projet justifiant le montant des dépenses liées à l'organisation de toute action mise en place dans le cadre de ces festivités.

Dans le cadre de la campagne des subventions 2025, l'Union Sportive Liffréenne a déposé un projet dans le cadre du 50ème anniversaire de sa section Gym Trampo.

Il est aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'octroi de cette subvention, selon les modalités suivantes :

- Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 478
- Projet : organisation de festivités tout au long de l'année (gala en juin, soirée événement en novembre, exposition de photos, coupes et récompenses qui ont marqué la vie de la section).
- Montant de la subvention anniversaire : 1 100 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi d'une subvention anniversaire à l'Union Sportive Liffréenne pour sa section Gym Trampo selon les modalités définies,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_244-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr